



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 5746

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la necessite de favoriser la coordination en gerontologie, ce qui suppose au prealable de developper la communication entre les differents partenaires par le developpement d'un langage unique car les termes utilises ne sont pas les memes selon les secteurs en presence, secteurs social, medical, politique ou des personnes agees. A cet egard, il aimerait savoir si des dispositions ne peuvent pas etre envisagees afin de permettre a la coordinatrice ou au coordinateur une meilleure integration dans chacun des secteurs.

Texte de la réponse

Le systeme de prise en charge des personnes agees dependantes presente sans doute encore quelques imperfections s'agissant de la coordination des financements publics et des interventions sociales et medicosociales aupres de la personne. Il conviendrait d'ameliorer l'efficacite du dispositif a l'echelon departemental en favorisant une plus grande coherence entre les financements et les objectifs de la politique en faveur des personnes agees dans le cadre d'une coordination entre les principaux partenaires de l'action gerontologique departementale. Celle-ci devrait etre confortee par la mise en place de dispositifs locaux de coordination des interventions aupres de la personne. Le Gouvernement etudie actuellement ces aspects dans le cadre de la reflexion sur l'adaptation du systeme de prise en charge de la dependance des personnes agees.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5746

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2987

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1107